



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/221

Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 euros à la SAHLMAS en vue de la construction de l'Hôtel Social Riboud (LAHSO)

Action Sociale

**Rapporteur** : Mme RUNEL Sandrine

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/221 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 200 000 EUROS À LA SAHLMAS EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL SOCIAL RIBOUD (LAHSO) (ACTION SOCIALE )**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3500 du 18 décembre 2017, une subvention d'investissement de 500 000 euros a été allouée à la SAHLMAS dans la perspective de la construction de l'Hôtel Social Riboud à Lyon 3<sup>ème</sup>.

L'association LAHSO a pour finalité la mise en œuvre et la gestion de services susceptibles de faciliter la réinsertion sociale de personnes précarisées, sans logement stable, sans ressource et/ou sans emploi. Cette association gère trois Centres d'Hébergements et de Réinsertion Sociale, dont « l'Hôtel Social Riboud ».

Le CHRS Riboud sis 24 rue Riboud à Lyon 3<sup>ème</sup>, est actuellement en cours de reconstruction sur le site de l'ancien siège de la SAHLMAS, sis au 21 rue d'Aubigny à Lyon 3<sup>ème</sup>.

Ce projet est conduit en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de ce programme.

Pour cette opération, un premier acompte de 300 000 euros a été versé en 2019. La présente convention concerne la prolongation de la durée jusqu'au 31 décembre 2020 afin de prendre en compte la prolongation des travaux de la construction de l'Hôtel Social Riboud et permettre le versement du solde de la subvention d'investissement de 200 000 euros.

Vu la délibération n° 2017/3500 du 18 décembre 2017 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

**DELIBERE**

- 1- Le financement total à hauteur de 500 000€ de l'opération de reconstruction de l'Hôtel Social Riboud est inchangé.

- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, ayant pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement en vue de la construction de l'Hôtel Social Riboud et prolongeant l'opération jusqu'au 31 décembre 2020, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Sandrine RUNEL**